

Questions orales

[Traduction]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI AU COMITÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au Solliciteur général. La semaine dernière, puis de nouveau hier et aujourd'hui, le ministre a cherché à faire passer son projet de loi sur la sécurité au comité permanent de la justice et des questions juridiques en imposant la clôture. Vu que ce projet de loi menace dangereusement les libertés civiles fondamentales de tous les Canadiens du fait qu'il accorde au service de sécurité de vastes pouvoirs d'intrusion et lui permet de surveiller des citoyens honnêtes sans contrôle parlementaire, pourquoi le ministre ne reconsidère-t-il pas sa position et n'accepte-t-il pas . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il-vous-plaît. La présidence peut difficilement accepter une question qui porte sur les travaux et les activités d'un comité. Le député sait qu'on ne peut poser de questions à la Chambre sur un sujet qu'étudie un comité au même moment. Je vais permettre au député de Burnaby de poser une question supplémentaire. Peut-il poser une question qui soit recevable?

Une voix: Non.

ON DEMANDE UNE SÉRIE D'AUDIENCES PUBLIQUES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, compte tenu de l'importance du projet de loi en question, le ministre serait-il prêt à organiser des audiences publiques dans différentes régions pour permettre aux particuliers et aux organisations qui s'inquiètent énormément de cette attaque massive contre leurs libertés civiles de faire valoir leur point de vue, au lieu d'essayer de faire approuver ce projet de loi de force par le comité de la justice en ayant recours à la clôture?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il faut se demander à quel moment le Parlement doit prendre une décision sur une question qui est difficile, je le reconnais, mais très importante pour le pays.

Une voix: Ce n'est pas à vous d'en juger.

M. Kaplan: Le député semble oublier les nombreux mémoires que nous avons reçus, les dizaines de témoins qui ont témoigné devant le comité parlementaire, le comité du Sénat, les deux commissions royales qui ont étudié la question sur une période de quinze ans, ainsi que le fait que de très nombreux observateurs objectifs soient arrivés à la conclusion qu'il était temps d'agir. La question qui se pose maintenant revient à savoir pendant combien de temps un seul député de la Chambre peut bloquer le processus parlementaire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UN CANDIDAT À LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement. Il a dû constater qu'il y a quelques jours, John Turner a décidé de préciser sa position à l'égard des pluies acides. Il a déclaré qu'il «irait voir le président» et lui proposerait de «conclure un

traité en vue de protéger notre atmosphère comme nous l'avons fait pour nos eaux». Voilà ce qu'il a dit. Si c'est aussi facile que cela, qu'a donc fait le ministre durant toutes ces années? Pourquoi ne pas y aller tout de suite?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que nous devrions être plus charitables à l'égard des déclarations faites par des personnes qui ne sont pas députés.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Epp: C'est la meilleure réponse que le ministre ait jamais donnée.

M. Fraser: Monsieur le Président, l'un de mes collègues vient de dire que c'est la meilleure réponse qu'ait jamais donnée le ministre.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'OFFRIR UNE SÉANCE D'INFORMATION AU CANDIDAT

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur le Président, je sais que le ministre est très charitable, mais peut-il prendre l'initiative suivante pour ceux d'entre nous qui étudient cette question depuis un certain temps? Le ministre peut-il offrir une séance d'information à M. Turner, à seule fin de lui expliquer, premièrement, en quoi consiste les pluies acides et, deuxièmement, les problèmes qui se posent entre autres?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je répondrai au moins en partie au député en lui disant que j'ai déjà fait quelque chose à ce sujet pas plus tard qu'hier, lors d'une visite à Chicago. J'ai pu faire connaître aux Américains le point de vue du Canada sur les pluies acides au cours de l'émission *Today*, ainsi que lors d'une conférence organisée par l'American Outdoor Writers' Association. Hier soir, je me suis entretenu avec la Ligue des électrices de Chicago et je lui ai à nouveau exposé notre position. En intensifiant ce genre d'efforts et en nous efforçant d'atteindre l'électorat américain, de conclure une alliance avec les Américains qui considèrent le problème sous le même angle que nous, nous finirons par réussir à convaincre le gouvernement de Washington de l'importance de cette question.

M. Fraser: Et Turner alors?

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—LE REFUS DE PERMIS DE DÉPART—LA GRÈVE DE LA FAIM D'ETOBICOKE

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Trois de mes électeurs font la grève de la faim en face du consulat de Pologne à Eto-bicoke parce que le gouvernement de ce pays refuse à leur conjoint et à leurs enfants les permis de départ qui leur permettraient de rejoindre leur famille au Canada. Le ministre peut-il dire à la Chambre ce que fait son ministère pour accélérer la réunification des familles canadiennes et polonaises, abstraction faite de ces trois cas précis?